



AAH perçue par concubin sous tutelle

Par Jabamiah

Bonjour,

Ma belle fille s'est mise dans une situation extrêmement compliquée et je ne sais pas par quel moyen lui venir en aide.

Elle a toujours été reconnue handicapée (retard psychomoteur) et à ce titre a toujours bénéficiée d'une scolarité adaptée en milieu ordinaire, puis a été admise dans un foyer ESAT, dans lequel elle avait un travail, un logement, des revenus, de la stabilité.

Mais l'amour est passé par là, elle est partie vivre à l'autre bout de la France, est tombée enceinte très rapidement.

Jusqu'ici, pourquoi pas me direz-vous, cependant le Papa démontre un manque de maturité inédit (il l'a quand même conduit en trottinette à la maternité alors que le travail avait déjà commencé, rien que ça...il y a du level !)

Depuis qu'elle s'est déclarée en couple avec lui, donc cela fait maintenant 8 mois, elle n'a plus perçue aucune prestation sociale, ni son AAH, ni sa prime de naissance, ni ses allocations familiales.

Bien sûr leur couple ne fonctionne plus, évidemment il ne travaille pas et ne s'occupe pas du tout de bébé, il a certainement une maîtresse et ils font chambre à part, bref le grand amour moderne !

Ce gendre idéal est également sous tutelle, il semblerait que la dossier CAF soit à son nom, et donc l'AAH de ma fille est perçue par la tutelle de mon adorable gendre.

Comble du comble, ils n'ont pas de logement mais sont hébergés par le Papa de ce jeune homme.

La tutelle donne de l'argent à ce gendre idéal mais lui ne donne rien, ou presque, à ma fille, enfin juste de quoi acheter des couches et du lait. En même temps, il a déjà un enfant d'une première union qui est placé en famille d'accueil, preuve de son incapacité la plus totale à s'occuper d'un enfant.

Conclusion, je ne sais pas par quel bout attaquer le problème, dans un premier temps, j'aimerais que ma fille perçoive son AAH sur son compte, ce serait déjà un premier pas significatif.

Je n'ai pas numéro de dossier CAF de Monsieur, ni le numéro de la tutelle, tout est dissimulé, elle est clairement tombée dans un immense piège et il s'est servi de sa fragilité pour la manipuler.

Elle n'a plus rien, elle ne sait pas faire ses papiers à cause de son handicap, elle sait par contre parfaitement s'exprimer, et 8 heures de route nous séparent d'elle.

Bébé va bien, on le voit régulièrement en vidéo, mais à part ça, tout va mal...

Que puis-je faire ?

Par kang74

Bonjour

Si vous pensez que votre fille a besoin d'une mesure de protection, certificat médical circonstancié à l'appui, vous faites une demande, un juge tranchera si mesure et qui.

Si vous pensez l'enfant en danger vous pouvez faire un signalement.

Pour le reste votre fille est majeure, elle prend les décisions qu'elle souhaite, même mauvaises : son handicap ne lui enlève pas de droit.

Il n'y a aucune raison qu'une autre personne qu'elle perçoive son AAH , mis à part son tuteur donc qu'elle voit avec la cafetière car seule elle peut faire les démarches SI elle le souhaite .

Par Jabamiah

Merci pour vos précieuses réponses, ca m'éclaire déjà !

Oui je pense qu'elle a besoin d'une mesure de protection, ca a failli se faire lorsqu'elle était encore mineure, je regrette de ne pas avoir insisté, mais tout le monde à l'ESAT était d'accord pour dire qu'elle n'en avait pas forcément besoin.

L'enfant n'est pas en danger, elle s'en occupe bien, ce n'est qu'un bébé par contre les perspectives de carences éducatives me font froid dans le dos.

Je suis bien conscient qu'elle est majeure et libre de ses choix, c'est elle qui fera les démarches pour une mesure de protection si cela doit se faire, et je n'espère pas.

Je vais surtout me concentrer sur l'AAH pour le moment, car sans argent elle ne peut pas avancer, c'est bien la première chose qu'il faut débloquer. C'est tellement compliqué de l'aider à 800km !